

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 24/09/26

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du lundi 21 septembre 2026



L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 septembre 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Céline RIVOLET, Vice-Présidente, Christine HEINTZ, Vice-Présidente déléguée, Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Mathieu BRONDEAU, Véronique COTILLON, Marie NAUDIN, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Patricia CARRE, Nicolas FIQUET, Pierre-Michel PIED

Secrétaire de séance : Céline RIVOLET



Délibération N° 17-09-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'ETAT, LE SIAO 79 ET LE CIAS HAUT VAL DE SEVRE

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.345-2 et suivants relatifs aux dispositifs de veille sociale et aux Services intégrés d'accueil et d'orientation ;

Vu l'article R.123-20 du Code de l'action sociale et des familles aux termes duquel le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du centre d'action sociale ;

Vu l'instruction du Gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des Services intégrés d'accueil et d'orientation pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement ;

Vu les conventions liant l'État au CIAS Haut Val de Sèvre relatives au financement des places d'hébergement d'urgence, des places d'hébergement d'urgence dédiées aux personnes victimes de violences et des logements ALT ;

Vu le projet de convention tripartite de partenariat entre l'État, le SIAO 79 et le CIAS Haut Val de Sèvre annexé à la présente délibération ;

Le Président expose au Conseil d'administration que le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) constitue l'outil de coordination départementale des acteurs intervenant dans le champ de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion et de l'accès au logement des personnes en situation de précarité.

Dans le cadre de la politique du Logement d'abord et conformément aux missions confiées au SIAO, il est proposé de conclure une convention tripartite entre l'État, le Centre Hospitalier de Niort portant le SIAO 79 et le CIAS Haut Val de Sèvre.

Cette convention a pour objet de préciser les responsabilités respectives des parties en matière d'identification, d'évaluation sociale, d'orientation, d'hébergement et d'accompagnement des ménages en situation de précarité à l'égard du logement. Elle définit également les modalités de coordination entre les partenaires ainsi que leurs responsabilités dans l'utilisation et la protection des données personnelles enregistrées dans le SI SIAO.

Pour le CIAS Haut Val de Sèvre, la convention concerne les dispositifs suivants : 5 places d'hébergement d'urgence hors CHRS, 3 places d'hébergement d'urgence dédiées aux personnes victimes de violences, 7 logements ALT représentant 17 places ainsi qu'un logement ALT de 3 places dédié aux personnes victimes de violences.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature et est renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** la convention tripartite de partenariat entre l'État, le Centre Hospitalier de Niort portant le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO 79) et le CIAS Haut Val de Sèvre, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président du CIAS Haut Val de Sèvre à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Stéphane BAUDRY



La secrétaire de séance,
Céline RIVOLET